



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2020 COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille vingt, le dix-sept novembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Platanes, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2020

Etaient présents :

Mme Pierrette RAGUIN, M. Jacques HILAIREAU, M. Pascal GAINET, Mme Marilène FOURNIER
Adjoints au Maire.

M. Michel BAZANTÉ, M. Olivier BOUTEVIN, M. Dominique CHARBONNEAU, Mme Laurence DILLON, M. Laurent GRELLIER, Mme Patricia NARDIN, Mme Géraldine PRINTEMPS, Mme Florence RIVIÈRE, M. Jimmy ROGEON, Mme Cécile TOSOLINI.

Secrétaire : M. Laurent GRELLIER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

Un hommage est rendu à Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, lâchement assassiné
Minute de silence

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

APPROUVE le compte-rendu de la séance du 29 septembre 2020 ;

PREND ACTE des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal ;

- 1- **PREND ACTE** du rapport d'activités de l'année 2019 de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée
- 2- **PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif établi par la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée au titre de l'année 2019.
- 3- **PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour la commune de Saint-Michel-le-Cloucq au titre de l'année 2019.
- 4- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 à la convention de délégation de compétences de transport scolaire avec la région des Pays de la Loire,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.
- 5- **ADMET** en non-valeur les créances s'élevant à 939,83 € relatives au Budget Général

- 6- **APPROUVE** les subventions de l'année 2020 à l'article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé, telles que présentées ci-dessus
- | | |
|-------------------------------|--------|
| ADMR | 1200 € |
| Entente Sud Vendée (Football) | 400 € |
| Fanfare municipale St Michel | 300 € |
- 7- **DONNE** habilitation au Centre de Gestion agissant pour le compte de la collectivité, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet
- 8- **RECTIFIE** l'erreur d'orthographe du nom de famille de Monsieur Etienne LOISEAU et d'ARRETER la liste ci-dessous

Propositions membres titulaires :

Yves BILLAUD	Jocelyne MADER	André GROUSSET	Etienne LOISEAU
Claude MONORY	Joël LAUBRETON	Gérard CHAILLE	Guy GAUVREAU
James GUILLEMET	Claude CHAIGNEAU	Nicole BILLAUD	Danielle BOBIN

Propositions membres suppléants :

Agnès COGNEE	Marie-Annick JULES	Freddy BELLARD	Guy COIRIER
Noëlle ROBINEAU	Colette ALZATE	Denis SAGOT	Guy AIRAUD
Florence HOUSSIN TOURANE	Fabrice PANNETIER	Guy MERCIER	Jean-Guy BOUILLAUD

- 9- **DESIGNE** les membres du comité consultatif aide sociale, comme suit :
 Pierrette RAGUIN, Patricia NARDIN, Géraldine PRINTEMPS, Michel BAZANTÉ
 Ghislaine GUILLEMET, Josiane COIRIER, Michel TROLLY, 1 représentant d'Emmaüs ;
DESIGNE les membres du comité consultatif cadre de vie, comme suit :
 Marilène FOURNIER, Gérard CHAILLE, Jocelyne MADER, Marie-Andrée BOUTIN, Nicole CANTET, Fabienne POUVREAU

- 10- **APPROUVE** la décision modificative n°3

11- Questions diverses

- Présentation plans d'urgence et de relance communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée
- Dévoiement chemin VC n°109 extension carrière Moreau
- Points sur les réunions de quartier
- Points sur les différentes réunions commissions
- Points sur les travaux

Date à retenir : conseil municipal 15.12.2020

Fin de séance : 22 h 20

Vu par le Maire pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur

Le Maire,

Francis GUILLON



Affiché le 23.12.2020